

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 21 mars 2025 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone approuve le procès-verbal de la séance du 28/02/2025.

2. Master Plan "Objectif 30 Max" - Présentation et décision

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de procéder au vote à main levée sur le report de la désignation des postes pivots ; 7 conseillers votent POUR le report, 16 conseillers votent CONTRE (Adnet, Bihain, Bombled, De Martin, Defaux, Delizée, Demanet, Douniaux, Jacquiez, Lebrun, Lecomte, Modave, Preyat, Visée, Warzée-Caverenne, Havenne) et aucun conseiller ne s'abstient ; De procéder au vote relatif à l'approbation du Master plan présenté en incluant l'identification des trois postes pivots ; Par 22 voix POUR, 1 voix CONTRE (Dury) et 0 ABSTENTION, de soutenir le Commandant de zone dans sa vision de la zone présentée dans le Master plan "Objectif 30 max", de marquer son accord sur la réorganisation de la zone telle que présentée et de désigner les trois postes pivots suivants : Philippeville, Achêne et Gedinne ; D'inviter le commandant à transcrire ce plan stratégique dans un plan pluriannuel, chiffré et budgétisé.

3. Règlement d'Ordre Intérieur opérationnel - Modifications

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de modifier le Règlement d'ordre intérieur opérationnel de la zone (articles 7.6 à 7.9bis et Annexe D) ; De fixer son entrée en vigueur au premier jour suivant son approbation par les autorités de tutelle.

4. MP achat de 450 pagers et accessoires - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver l'achat de 450 pagers et accessoires via la centrale ASTRID E-A-2545, pour un montant estimé à s'élever à 85.000,00 hors TVA ou € 102.850, 21 % TVA comprise ; De demander une offre détaillée à l'adjudicataire ABIOM qui fournit le matériel compatible avec celui déjà en circulation au sein de la zone ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/742-53.

5. Remplacement ambulance accidentée - Accord de principe

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de marquer son accord de principe sur l'achat d'un châssis pour un véhicule Mercedes sprinter, avec transfert de la caisse et des équipements existants, pour un montant estimé à 110.000,00 € TVAC ; De solliciter un cahier des charges complet à soumettre à l'approbation du Conseil lors d'une prochaine séance.

6. Service citoyen - Convention de partenariat

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver la convention de partenariat entre la Plateforme pour le Service Citoyen asbl et la zone de secours DINAPHI ; De mettre en place cette collaboration au sein du service Logistique.

7. Services et opérations de drones - Convention de service

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le projet de convention de partenariat entre la SRL Citymesh Safety Drones et la zone DINAPHI relatif à l'utilisation de deux drones de sécurité sur le territoire de la zone, au départ d'une base fixe ; De charger le Collège de déterminer l'emplacement précis des deux drones de sécurité.

8. Délégation de compétence du Conseil au Collège - Nominations

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déléguer au Collège de zone les compétences suivantes visées à l'article 51 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours et 24 de l'arrêté royal du 23 août 2014 relatif au statut administratif du personnel ambulancier non-pompier des zones de secours ; De demander au Collège un rapport trimestriel relatif aux décisions prises en délégation.

9. Délégation de compétence du Conseil au Commandant - Marchés publics

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déléguer au Commandant de la zone la compétence de choisir le mode de passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services et d'en fixer les conditions, pour les dépenses ne dépassant par le seuil de 12.000 € TTC, uniquement pour les dépenses liées au budget ordinaire et pour les marchés qui ne contiennent pas de cahier spécial des charges ; De charger le Commandant de transmettre au Collège un rapport trimestriel relatif aux décisions prises en délégation.

Huis clos

10. Bureau des volontaires – Composition - Modification

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de désigner 4 nouveaux membres du bureau des volontaires, pour une période se terminant le 8 septembre 2026.

11. Nomination effective sapeur-pompier volontaire - prolongation de stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prolonger le stage du sapeur X de 6 mois à partir du 8 janvier 2025.

12. Nomination effective sapeur-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer le sapeur-pompier volontaire X pour une durée de 6 ans à partir du 8 février 2025.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Antonin COLLINET

